



PROCES-VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 MARS 2023 – 20H30

L'an deux mille vingt-trois, le neuf du mois de mars, à vingt heures trente minutes, en application des articles L2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C. G. C. T.), s'est réuni en session ordinaire, le Conseil Municipal de la commune de DUERNE, sous la présidence de Monsieur Benoit VERNAISON, Maire, en ses lieux habituels.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/03/2023

Quorum : 8

Présents : M. Benoit VERNAISON ; Mme. Marie Dominique CHEVRON ; Mme. Noémie VILLARD ; M. Cédric FONT ; Mme. Claudie BARCET ; M. Anthony CUNHA ; M. Yves MAHY ; M. Laurent GIAUFFRET ; Mariane MASSON ; M. Maurice PETRE.

Secrétaire de séance : Mme Noémie VILLARD

Absents excusés : Mme. Isabelle BALLAS ; M. Romuald BANSE ; Mme. Marie Thérèse FAYOLLE ; Mme. Marie-Line BALMONT ; Mme. Elodie MARION

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Procès-Verbal de la séance du jeudi 9 février 2023
- Fiscalisation ou budgétisation de la participation au SIEMLY
- Point finances avant préparation du budget
- Adhésion au service de l'agence technique du Département du Rhône
- Avenants au marché des vestiaires
- Avancement du chantier « Création d'un pôle sportif »
- Avancement du chantier « Les maisons du Lavoir »
- Questions Diverses** :
 - Point commissions communales
 - Point commissions CCMDL
 - Autres

-
- Monsieur le Maire demande aux conseiller l'autorisation de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :
Convention de groupement de commande pour les assurances. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.
 - APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09/02/2023** : M. le Maire après avoir résumé les points à l'ordre du jour et sans remarque complémentaire demande aux conseillers d'approuver le précédent procès-verbal de séance, ce qu'ils acceptent à l'unanimité
 - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LES ASSURANCES**
Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'un marché mutualisé d'assurance dommage aux biens pour la période 2024/2026 va être lancé au niveau de la communauté de communes. Il propose de participer à cette commande groupée pour pouvoir obtenir de meilleurs tarifs et donc de signer une convention avec la communauté de communes. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.
 - PARTICIPATION AU SIEMLY**
La participation communale au SIMELY pour 2023 sera de 3,10€ par habitants soit 2 650,50€. La commune a le choix de fiscaliser ou bien de budgétiser cette somme. Le conseil décide à l'unanimité de fiscaliser ce montant.
 - POINT FINANCIER**
Monsieur le Maire fait un point sur la situation financière de la commune. Plusieurs projets sont prévus sur la commune et même si la situation financière actuelle est bonne, il ne sera pas possible de tout financer cette année. Il faudra étaler les dépenses sur 2023 et les années suivantes.

Les conseillers demandent de faire une simulation des dépenses d'investissement sur les 3 prochaines années pour le prochain conseil. Le point sera revu lors du prochain conseil avec les éléments de la simulation.

AGENCE TECHNIQUE DU DEPARTEMENT DU RHONE

Le département du Rhône propose de signer une convention pour accéder aux services de l'agence technique du Département du Rhône pour un coût de 1€ par habitant. Cette agence technique peut fournir à la commune des conseils en matière de Voirie et aménagement de l'espace public, de bâtiment et maîtrise de l'énergie, ainsi qu'une assistance à maîtrise d'ouvrage à coût réduit.

Le conseil municipal décide de ne pas adhérer pour cette année 2023.

AVENANT AU MARCHÉ DES VESTIAIRES

- Lot 2 – Charpente couverture zinguerie : Avenant n°1 d'un montant de 4 352,04€ HT soit 5 222,45€ TTC
- Lot 4 – Serrurerie : Avenant n°2 d'un montant de 420€ HT soit 504€ TTC

Ces avenants sont validés à l'unanimité.

PROJETS COMMUNAUX

- **PÔLE SPORTIF :**

Les travaux suivent leur cours.

Il faut choisir si l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques sera en vente totale ou bien en autoconsommation.

Anthony CUNHA demande si l'autoconsommation sera rentable puisque les vestiaires sont utilisés majoritairement le soir. La revente totale n'est-elle pas plus favorable ?

Il est décidé de partir en autoconsommation sur une durée de 1 an pour voir la rentabilité. Il sera possible de changer de contrat par la suite pour repasser en vente totale.

- **RESEAUX ASSAINISSEMENT POUR LES VESTIAIRES ET LE LOTISSEMENT « LES MAISONS DU LAVOIR »**

Monsieur le Maire présente les études du tracé du réseau d'assainissement pour relier les vestiaires et les maisons du lavoir.

- **MAISON DU LAVOIR :**

Le projet suit son cours.

Monsieur le Maire a demandé au terrassier de faire un accès provisoire aux garages du bâtiment de la SEMCODA.

DEMANDES DIVERSES DE SUBVENTIONS

La commune a reçu des demandes de subventions :

- ➔ Union sportive des Monts pour 4 duernois : Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 40€ par enfants soit 160€
- ➔ Ciné des Monts du Lyonnais : Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 455€
- ➔ Le Centre de formation ARPA : refusé

QUESTIONS DIVERSES

- Le Collectif « gardons la ligne » organise un entretien de la voie ferrée (Ste Foy – L'Arbresle) avec un pique-nique le 19 mars.
- L'assemblée générale de l'ARPAMOLY aura lieu le 24 mars à 18h
- La célébration de commémoration du 19 mars 1962 aura lieu le 19/03 à 11h15
- Les conseillers municipaux sont invités à la soirée CEPOS le 22/03 à 18h30 à Ste Foy l'Argentière
- **La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le jeudi 6 avril.**

Fin de séance à 22h30.

Le Maire,
Benoit VERNAISON

Affiché en Mairie le 08/04/2023